

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures**

- Impasse des Reynauds
- 2170 vers impasse des Reynauds
- Route de la bâtie et Rivoire
- Chemin de la Gare
- Charpenay 3165 rte du col de la Madeleine
- Chemin de Joz

Suite à l'appel d'offre deux entreprises ont répondu à savoir

ROUTIERE CHAMBARD	42 963.85 € HT	51 556.62 € TTC
SAS CHEVAL TP	38 969.00 € HT	46 762.80 € TTC

Mme le Maire propose de l'entreprise CHEVAL pour un montant total de travaux de 46 762.80 € TTC.

Accepté à l'unanimité des votants avec 12 votants

**5/ Aide à la rénovation des façades dans le village de St-Antoine l'Abbaye – Programme Région 2024-2026 – Modification du plan de zonage pris en compte avec rétroactivité**

Dans le cadre du programme d'aide à la rénovation des façades privées mise en place avec la Région précédemment, Mme le Maire explique que le plan de zonage indiquant le périmètre de prise en charge initialement prévu ne prenait pas en compte certains immeubles du Bourg et était trop restrictif. Ainsi, Mme le Maire propose après présentation du nouveau périmètre à prendre en compte, de le modifier et de l'appliquer avec effet rétroactif au 01/01/2024.

Accepté à l'unanimité des votants avec 12 votants – Pour 11 - Abstention 1

**6/ Aide à la rénovation des façades privées-Validation d'un dossier de demande d'aide**

Mme le Maire informe les élus présents qu'une demande de subvention a été déposée en date du 09 juillet 2025 par un particulier souhaitant rénover la façade de son habitation. Comme défini dans le règlement d'intervention, la commission s'est réunie le 11 septembre 2025 et a décidé après étude que ce dossier n'était pas éligible car l'habitation sis Rue Hector Garaud devait faire l'objet d'une isolation par l'extérieur côté façade Nord et Ouest uniquement, et non sur la façade côté rue.

Mme le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de refuser la demande d'aides pour ce dossier.

Accepté à l'unanimité avec 12 Votants – Pour 12

*Mme le Maire propose aux conseillers municipaux de modifier l'ordre de passage des délibérations présentes sur l'ordre du jour afin de permettre aux élus qui doivent arriver en cours de séance de pouvoir participer à la prise de décision sur les sujets importants.*

↳ *Acceptée par l'assemblée*

**ARRIVEE DE MME MARIN BEATRICE**

**7/ Acquisition d'un camion benne pour la commune**

Mr Grenier, rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau camion de type camion-benne pour le service technique afin d'assurer en toute sécurité les travaux d'entretien de la voirie et des espaces vert. Le montant avait été budgétisé en 2025.

Il propose l'achat d'un véhicule de type **Camion Benne, Marque RENAULT avec une 1<sup>ère</sup> mise en circulation datant du 13/01/1999**. Proposition d'offre de prix en date du 04/09/2025, établi l'entreprise D2TP dont le siège social se situe à St-Antoine-L'Abbaye (38160) pour un montant de 13 000 € HT.

Mme le Maire propose de valider l'acquisition de véhicule.

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 13

**8/ Demande de cession à titre gratuit d'un barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Mme le Maire informe que la Région Auvergne-Rhône-Alpes peut céder à titre gratuit un barnum aux communes qui en font la demande, pour un usage associatif ;

Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire en la demande.

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 13

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-cinq le 15 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire

**Date de convocation du conseil municipal 09 septembre 2025**

**Présents** : : LONGIS Maryline, PHILIBERT dit JAIME Michel, MILLIAT Véronique, VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, GARNIER Christian, JOLLAND Marie-Chantal, Mme CHERON Elodie, Mme DIDIER Véronique Mme PUECH Julie

Arrivée à 19h45 MARIN Béatrice

**Excusés** : DUC-MAUGE Pascal, Mme GARCIA Brigitte pouvoir donné à M. Grenier Roland, KUHNE Pablo,

**Absents** : Mme GIRAUD Pascale, M. LANOY Julien,

**Secrétaire de séance** : Mme CHERON Elodie

**Ordre du jour** :

**Signature du PV du 30 juin 2025**

**Décision du Maire**

**2025-04-01 Portant modification d'une régie de recettes communale**

**2025-04-02 Désignation d'un lieu de dépôt en cas de divagation du bétail**

**Délibérations :**

- ✓ Triennal 2024-2025-2026- Choix des entreprises. Phase 2
  - ✓ Aide à la rénovation des façades dans le village de St-Antoine l'Abbaye – Programme Région 2024-2026 – Modification du plan de prise en charge avec rétroactivité
  - ✓ Aide à la rénovation des façades privées - Validation d'un dossier de demande d'aide
  - ✓ Programme d'amélioration de l'accueil touristique au sein du village – Demande de subventions Région Villages Remarquable
  - ✓ Travaux d'entretien de toitures sur bâtiments classés en 2025 - Demande de subvention DRAC.
  - ✓ Salle multi-activités – Validation de la Phase Diagnostic
  - ✓ Achat d'un véhicule de type camion benne
  - ✓ Région Auvergne-Rhône Alpes – Cession à la commune d'un barnum au profit des associations communales
  - ✓ Paiement d'une facture pour l'achat d'une vitre pour un véhicule privé
  - ✓ SIRCO – Modification des statuts avec nouvelle dénomination
  - ✓ Mise à disposition gracieuse de podiums à Rue Haute production pour la manifestation du 06/09/2025 en compensation de sa participation au Noël des Lumières organisé par la commune
  - ✓ Médiathèque - Déclassement de documents et l'organisation de vente de livres
  - ✓ Décision sur la mise en vente de l'appartement sis 346 Rue Hector Garaud
- Divers**

**1/ Choix du secrétaire de séance.**

Mme CHERON Elodie a été élue à l'unanimité.

**2/ Validation et signature du PV du 30 juin 2025**

Accepté à l'unanimité.

**3/ Décisions du Maire**

- DM n° 2025-04-01 Portant modification d'une régie de recettes communale
- DM n° 2025-04-02 Désignation d'un lieu de dépôt en cas de divagation du bétail

**4/ Triennal 2024-2025-2026- Choix des entreprises - Phase 2**

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du triennal 2024 à 2026 des travaux de voirie il est envisagé les travaux ci-dessous :

- Impasse de la queue du Furand suite aux Dégâts d'orages 2024

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures**

municipalité à mettre en place un programme en vue d'améliorer significativement la qualité et la capacité d'accueil des visiteurs. Elle explique que ce programme a pour but de pouvoir améliorer l'accueil :

- des véhicules en termes de parking et de commodités associées,
- des visiteurs piétons :

Ces travaux seront réalisés en 3 phases comme suit :

- ↳ Phase 1 démarrage en 2025 : Réalisation et mise en place d'une signalétique piétons selon le rapport du bureau d'études Supernova réalisée en 2024 dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du village et Création signalétique parkings sur le bas du village
- ↳ Phase 2 démarrage en 2026 : Aménagement d'une aire de parking visiteurs pour tout type de véhicule intégrant la végétalisation ainsi que le remplacement et l'augmentation de capacité en mobilier de voirie type bancs, tables de pique-nique, corbeilles de collecte de déchets dans le respect du règlement du site de patrimoine remarquable (SPR)
- ↳ Phase 3 démarrage en 2027 : Rénovation de toilettes anciennes dans la Grande Cours de l'Abbaye en toilettes automatiques dans un bâtiment patrimonial

Le montant total des travaux est estimé 190 433.74 € HT et Mme le Maire propose un plan de financement pouvant s'établir comme suit :

Organisme sollicités	Base HT	Taux	Montants HT
<b>DEMANDE POUR 1 ARBRE 1 HABITANT</b>			
Région Villages remarquables	11 740 €	40%	4 696.00 €
Département « 1 arbre 1 habitant »	13 363.60 €	45%	6 013.62 €
<b>DEMANDE POUR AMENAGEMENT SECURITE SUR VOIRIE</b>			
Région Villages remarquables	39 668.14 €	40%	15 867.26 €
Département « Aménagement de sécurité sur voirie »	39 668.14 €	40%	15 867.26 €
<b>DEMANDE POUR AMENAGEMENT DE VILLAGE</b>			
Région Villages remarquables	137 402 €	40%	54 960.80 €
Département « Aménagement de villages »	137 402 €	25%	34 350.50 €
<b>AIDE AUX TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUE</b>			
<b>DRAC</b>	34 900 €	40%	13 960.00 €
Autofinancement			44 718.31 €
<b>TOTAL</b>			<b>190 433.74 €</b>

Mme le Maire demande dans un premier temps de l'autoriser à demander les subventions dans le cadre de ce projet de travaux et dans un second temps de choisir l'entreprise pour les travaux de signalétique de la phase 1 pour un démarrage de travaux en novembre 2025.

En effet après avoir consulté plusieurs entreprises elle propose de valider les entreprises qui seront chargées de la signalétique au vu des devis présentés :

<i>ENTREPRISE</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>MONTANT TTC</i>
<b>Propositions : Signalétique Piétonne</b>		
SAS CHEVILLOTTE	37 587.30 €	45 104.76 €
LENOIR	66 241.00 €	79 489.00 €
<b>Propositions : Signalétique Routière</b>		
SVP SIGN	2 080.84 €	2 497.01 €
ROYANS SIGNALISATION	2 166.5 €	2 600.22 €

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 13

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures**

**9/ Prise en charge des frais de réparation d'un véhicule suite à un sinistre causé par un agent communal**

Mme le Maire informe le conseil municipal que lors d'une opération de débroussaillage en date du 14/08/2025 par un agent communal, un éclat de pierre a été projeté et a occasionné la casse d'une vitre d'un véhicule stationné à proximité et appartenant à un particulier.

Cet incident engage la responsabilité de la commune, qui pour des raisons de sinistralité trop élevée ne souhaite pas le déclarer auprès de son assureur afin de préserver ses conditions d'assurance.

Cependant il convient néanmoins de réparer le préjudice subi par le particulier concerné, Mme le Maire propose en accord avec le particulier, que la commune prenne à sa charge le montant de la vitre à remplacer.

Elle demande au conseil municipal d'accepter de régler la facture de l'entreprise GPA pour la commande d'une vitre neuve d'un montant de 72.40 € HT soit 86.88 € TTC.

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 13

**10/ Médiathèque – Déclassement de documents et organisation de ventes de livres**

Mme Le Maire rappelle qu'il est indispensable de prendre une délibération pour autoriser les bibliothécaires à déclasser les documents et les détruire quand ils sont jugés en mauvais état et également les autoriser à organiser une vente de livres en fonction des événements organisés dès qu'il est nécessaire au prix de 1 €.

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 13

**11/ Mise à disposition de podiums communaux pour l'association Rue Haute Production pour l'organisation de son spectacle du 06 septembre 2025 en contrepartie de sa participation au Noël des Lumières organisé par la commune**

Mme le Maire explique au conseil municipal que l'association Rue Haute Production, en accord avec la Commune, s'est engagée à assurer gratuitement l'éclairage de l'Eglise Abbatiale ainsi que la musique dans le cadre du Noël des Lumières organisé par la Commune les 06 et 07 décembre 2025, contribuant ainsi à l'animation et au rayonnement culturel de la manifestation ;

De ce fait il convient, à titre exceptionnel et en contrepartie de cette contribution, d'accorder la mise à disposition gratuite de podiums communaux lors de leur spectacle qui s'est déroulé le 06/09/2025 et de leur permettre également de disposer à titre gracieux pendant toute la durée de la manifestation du Noël des Lumières 2025, d'un chalet et si besoin de praticables communaux.

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 13

**12/ Délibération portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal Rural des Coteaux (SIRCO) et sa nouvelle dénomination**

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à l'entrée dans de nouvelles communes dans le SIRCO, les statuts du syndicat sont modifiés devant être acté par délibération. Après lecture des statuts elle propose de les valider.

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 12 – Abstention 1

**13/ Travaux d'entretien de toitures sur bâtiments classés. Demande de subvention DRAC**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'entretien sur les toitures des bâtiments classés sont nécessaires comme chaque année, et présente un devis de l'entreprise SARL CATALPA pour ces travaux pour un montant total de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC.

Ces travaux portant sur des bâtiments classés, elle propose de demander une subvention à la DRAC selon le tableau de financement suivant :

Ressources	%	Montant
DRAC	40	2 400.00 €
AUTOFINANCEMENT	60	3 600.00 €
<b>COUT GLOBAL HT</b>	<b>100</b>	<b>6 000.00 €</b>

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 13

**14/ Travaux d'amélioration de l'accueil touristique au sein du village - Demande de subvention**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'au vu du renouvellement du label des plus beaux villages de France en 2024 et de l'élection au titre de village préféré des français 2025 par l'émission TV de Stéphane Bern, la fréquentation touristique a de ce fait fortement augmenté. Ce qui conduit la

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures**

- **Point enquête Isère Attractivité**  
Mme MILLIAT, adjointe en charge de la communication revient sur le sondage lancé par Isère Attractivité sur le tourisme au sein du village et informe qu'un total de 224 réponses ont été apportées en majorité par des femmes. Indicateur de satisfaction : 3.2/4
- **Point Rentrée des classes**  
Mme MILLIAT, adjointe au scolaire informe que la rentrée 2025 c'est bien passé avec 4 classes au lieu de 5 comprenant 89 élèves inscrits au total contre 106 la rentrée dernière
- **Point nouveau site internet**  
Mme MILLIAT, adjointe informe de la mise en ligne du nouveau site commune en lien avec la SMVIC
- **Point marché hebdomadaire sous la Halle**  
Mme MILLIAT, adjointe fait part aux élus de l'invitation faite par les producteurs du marché hebdomadaire à un apéritif
- **Journée de nettoyage citoyen organisé par l'association Les Sentiers Antonins le samedi 20/09/2025 à partir de 8h30**
- **Point Voix du Tram**  
Mme DIDIER Véronique, en charge du journal communal informe les conseillers que tous les articles doivent lui parvenir avant le 31/10/2025 pour une distribution fin novembre avant le marché du Noël des Lumières
- **Questionnement sur les problèmes d'ambrosie, rappelle des démarches**  
La commune passe l'épaveuse sur l'ensemble du village afin d'éradiquer l'ambrosie en bordure de route et s'occupe de relancer les propriétaires de champs concernés.
- **Achat Maison Renevier suite à la préemption**  
Signature de l'acquisition devant notaire semaine 39
- **Travaux Châsse Reliquaire**  
Restauration terminée encaissement des 8 000 € attribués.
- **Point Finances**  
Mr PHILIBERT Michel informe les conseillers qu'au 31/08/2025 :
  - Fonctionnement :
    - Dépenses : 70% du budget
    - Recettes : 76% du budget
  - Investissement :
    - Dépenses 42% du budget
    - Recettes 66 % du budget Pour information une vente de bois ONF début septembre devrait faire rentrer de l'argent à hauteur de 29 980 €
- **Réunion prévue avec les commerçants, restaurateurs pour faire le point sur la fréquentation touristique du village cet été**
- **Mme le Maire rencontre le SDIS pour le fonctionnement de la caserne**
- **Point Médiathèque**  
Un agent titulaire est en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01/09/2025. L'agent contractuel va prendre le relais à 28h hebdomadaire en lien avec les bénévoles
- **Mme le Maire rencontre une délégation Kurde Irakienne qui souhaite connaître et s'informer sur notre manière de gérer et promouvoir le patrimoine**

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures**

**15/ Salle Multi-Activités – Validation de la phase Diagnostic**

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rénovation de la salle multi activités la collectivité à lancer une consultation afin de désigner un maître d'œuvre. Suite à cette consultation le cabinet d'architecture ANKHA a été retenue par les membres du conseil municipal en date du 02/06/2025.

Ce dernier a pour mission de concevoir le projet et d'assurer le suivi des travaux dans le respect des délais, du budget et des exigences de qualité définies par la collectivité.

Le cabinet ANKHA a donc présenté aux maires et ses adjoints le Diagnostic prévisionnel du projet de rénovation de la Salle Multi Activité avec les travaux et l'estimatif du coût de ces derniers.

Pour rappel le coût prévisionnel pressenti par la commune était de 750 000 € HT de travaux, budget largement dépasser lors de la présentation du projet de diagnostic par le cabinet ANKHA.

Après discussion et diverses réunions afin de pouvoir mettre en lumières les attentes et les exigences de la commune dans le cadre de ces travaux, Mme le Maire présente au conseil municipal le diagnostic proposé avec les échanges et les souhaits de la commune pour la réalisation des travaux de rénovation de sa salle multi-activité.

Afin de pouvoir avancer dans ce projet, Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le diagnostic établi par le cabinet ANKHA sous certaines réserves et propose que l'avant-projet sommaire qui sera présenté lors de la prochaine phase, face l'état d'une révision en tenant compte des doléances de la commune pour un coût de travaux de 900 000 € HT maximum.

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 13

**16/ Accord de principe sur la mise en vente d'un appartement dans un immeuble communal situé 346 Rue Hector Garaud avec ajustement du règlement de copropriété**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a récupéré depuis le 01/01/2023 la gestion d'un bien immobilier jusqu'à présent géré par un bailleur social via un bail emphytéotique d'une durée de quarante années. Elle explique qu'un des appartements de type T4 en duplex accessible par un jardinet indépendant, d'une superficie totale de 75 m<sup>2</sup>, est actuellement libre de toute occupation. Aussi, du fait de son emplacement avec espace vert attenant et accès indépendant des autres appartements de cet immeuble, il serait opportun d'envisager la vente de ce logement.

Elle soulève l'opportunité financière et patrimoniale de mettre en vente ce logement, cette vente permettant :

- de valoriser le patrimoine communal,
- de générer une recette exceptionnelle au budget communal,
- de favoriser l'accession à la propriété pour des habitants de la commune,

Mme le Maire précise que le reste des appartements resteront affectés à la location ce qui entrainera la création d'une copropriété qu'il faudra gérer.

Des devis de remise en état ont été demandés pour le cas où cet appartement serait remis en location afin qu'il soit en bon état et de ce fait il est impératif qu'une décision soit prise quant à l'avenir de ce logement.

Mme le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux leur avis sur cette proposition de vente et de lui donner l'accord de principe pour la mise en vente afin de lancer les démarches nécessaires.

Accepté à l'unanimité avec 13 Votants – Pour 13

**17/ Divers**

➤ **Demandes de Mr GARNIER Christian, conseiller municipal :**

- **Savoir où en sont les travaux sur les arbres malades suite au diagnostic de l'ONF ?**

Mr GRENIER répond que le maronnier sur la Place Ferdinand Gilibert ainsi que le Tilleul à la Chapelle St-Jean le Fromental ont été élagués pour éviter les chutes. Il y a donc bien un suivi qui est fait.

- **Savoir quand les agents techniques vont s'occuper de repeindre l'extérieur de la salle des fêtes de Dionay qui s'abîme ?**

Mr GRENIER va relancer les agents techniques

- **Savoir où en est l'avancement du dossier d'acquisition d'un terrain sur Dionay appartenant à la famille CHAMBARD ?**

Mme le Maire répond que ce projet restera en instance tant que les conditions de cession à la commune ne seront pas clairement définies. Relance le sujet

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures**

➤ **Prochaines dates de conseil municipal : 03/11/2025 et le 08/12/2025**

*Plus personne ne souhaitant prendre la parole la séance levée à 22h50*

***Prochain conseil municipal : Lundi 03 novembre 2025 à 19h00***

Signatures :

Mme le Maire,  
Mme LONGIS Marie-Line



Le secrétaire,  
Mme CHERON Elodie



